

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou (à partir de 20h40) , Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen (à partir de 20h40), Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet (à partir de 20h53), Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou (jusqu'à 20h40)	Pouvoir à Pierre Chazan
Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h40)	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (jusqu'à 20h53)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Didier Missenard est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2023-06 – FINANCES – RÉVISION DES TARIFS DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-2 et L.1411-6, et L.2224-18,

Vu la délibération n°2019-62 du 1^{er} juillet 2019 désignant la société « EFFIA » comme délégataire de service public et approuvant la convention de délégation pour la gestion des parcs de stationnement,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 09 février 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, à compter du 1^{er} mars 2023, l'augmentation des tarifs des parcs de stationnement par référence à une augmentation de 6,11 % selon la grille tarifaire ci-annexée.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

16 FEV 2023

16 FEV 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

